



PACTE DU
POUVOIR
DE VIVRE

Réduire le déficit tout en préparant l'avenir

NOS PISTES POUR
LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

SOMMAIRE

Regarder en face la dégradation des finances publiques.....	4
Les baisses d'impôts ont contribué à dégrader les comptes publics	4
Une trajectoire de finances publiques à horizon 2027 qui doit mobiliser tous les leviers	4
Garder le cap : investir dans l'avenir, financer les solidarités	5
Le besoin d'investir dans l'avenir : financer la transition écologique.....	5
Le besoin d'une transition juste : financer les solidarités	5
Des marges de manoeuvre par la justice fiscale et la cohérence sociale et environnementale	7
La cohérence sociale et environnementale comme vivier d'économies	7
▪ Réduire les dépenses néfastes à l'environnement	7
▪ Réviser les aides aux entreprises et les allègements de cotisations sociales	8
Dégager de nouvelles recettes par plus de justice fiscale	9
▪ Une plus grande progressivité de l'impôt sur le revenu	9
▪ Le retour de l'impôt sur la fortune	10
▪ Pour une taxe exceptionnelle et progressive sur le patrimoine financier	11
▪ Réformer la fiscalité des grandes successions pour favoriser l'égalité des chances	11
▪ Taxer les transactions financières.....	12
▪ Taxes sur les superdividendes, superprofits et les rachats d'actions	12

INTRODUCTION

Le débat budgétaire est un moment de vérité de notre vie démocratique, elle-même largement malmenée ces dernières années et ces trois derniers mois. Un moment de vérité qui ne peut pas se résumer à un discours sur la réduction des dépenses publiques comme seul projet d'avenir.

Même dans un contexte de tension budgétaire, nous devons faire face aux défis qui sont devant nous en termes de justice sociale, de lutte contre la pauvreté et de crise climatique et écologique. La réduction drastique des dépenses publiques fragiliserait à la fois notre système de protection sociale, notre capacité à faire face au défi climatique et environnemental et notre économie. A l'inverse, il existe aujourd'hui des chemins pour concilier l'équilibre budgétaire et la préparation de notre avenir commun, celui qui donne accès à chacun.e aux services publics et de santé, à l'éducation, à une protection sociale qui lui permette de vivre dignement, aux bénéfices d'une transition écologique juste au quotidien pour se déplacer, se loger ou encore se nourrir.

C'est la conviction du Pacte du pouvoir de vivre qui réunit plus de 60 organisations parmi les plus importantes de la société civile et qui sont, elles aussi, actrices à part entière de notre économie. Toutes ont parfaitement conscience de la nécessité de réduire le déficit. Mais pas à n'importe quel prix. C'est pourquoi, elles proposent ici des pistes sérieuses, responsables et efficaces qui gardent pour horizon la nécessité de financer notre avenir commun par la transition écologique juste, la reconstruction de nos services publics et de notre système de santé, le maintien d'un haut niveau de protection sociale.

Réduire le déficit tout en préparant notre avenir est possible : c'est un choix politique.

RESUME DES MARGES DE MANOEUVRE A ACTIVER

Libellé	Montant (Md€)
Réduction de dépenses (dont dépenses fiscales)	19,3
Réduction des dépenses néfastes à l'environnement	1,3 – 7,3
Abaissement du plafond de dépenses de R&D éligibles au crédit impôt recherche à 20 M€	2,5
Suppression du bandeau famille sur les salaires entre 2,5 et 3,5 Smic	1,6
Suppression de toute ou partie des exonérations de cotisations sociales sur les compléments de salaires décidées depuis 2018	Jusqu'à 8,1
Hausse de recettes	32,8 - 55,5
<i>Révision du barème de l'impôt sur le revenu (ajout de tranches et hausse du taux marginal)</i>	?
Evolution de la Contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (CEHR)	1
Retour de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) dans sa version pré-2018	4,5
Taxe exceptionnelle Pisani-Mahfouz sur le patrimoine financier	5
Réforme de la fiscalité des grandes successions	10-20
Élargissement de l'assiette de la taxe sur les transactions financières	2-4
Taxe sur les rachats d'actions à 1% ou 3%	0,3 - 1
<i>Majoration du PFU pour les super-dividendes et majoration de l'IS pour les super-profits</i>	10 - 20
TOTAL	52,1 - 74,8

Regarder en face la dégradation des finances publiques

Les baisses d'impôts ont contribué à dégrader les comptes publics

Les finances publiques se dégradent. Le déficit public de la France en 2023 a atteint 154 Md€, soit 5,5% du PIB¹, alors que le Gouvernement prévoyait 4,9%. Le déficit public devrait à nouveau s'aggraver en 2024 et atteindre 6% du PIB. Face à cette situation le Gouvernement a d'abord annoncé 10 Mds €² (par décret) puis, après la dissolution, gelé ("mis en réserve") 16,5 Md€ supplémentaires pour 2024. Pour 2025-2027, le programme de stabilité et la loi de programmation des finances publiques prévoient une réduction de dépenses publiques de l'ordre de 50 Md€³.

La politique de baisse des impôts est une cause majeure de dégradation des comptes publics, à laquelle il faut remédier.

C'est pleinement ce que souligne la Cour des comptes dans son rapport annuel : les choix des gouvernements successifs de réduire les prélèvements obligatoires "ont dégradé le déficit structurel de 1,6 point de PIB"⁴. Au total, les mesures fiscales du premier quinquennat d'Emmanuel Macron aux bénéfices de celles et ceux qui en avaient le moins besoin, ont abouti à une **baisse de recettes fiscales cumulées de près de 47 Md€**⁵.

Une trajectoire de finances publiques à horizon 2027 qui doit mobiliser tous les leviers

Selon la Cour des comptes, pour 2023-2027: "*la trajectoire de dépense affichée par le Gouvernement Borne implique ainsi sur les trois dernières années de la période de programmation un très net infléchissement, qui n'a pas d'exemple dans l'histoire récente et supposerait d'engager de l'ordre de 50 Md€ d'économies entre 2025 et 2027, s'ajoutant aux 10 Md€ de réduction des dépenses de l'État annoncée en février 2024.*"

Au-delà du réalisme de la trajectoire affichée, le défi à relever implique de faire tomber les tabous, comme sur la fiscalité : les derniers gouvernements ont bloqué toute augmentation des impôts alors même que la Cour des Comptes ou le gouverneur de la banque de France soulignent la nécessité d'activer le levier fiscal pour une hausse des recettes⁶.

¹ Insee, [Finances publiques - France - TABLEAU DE BORD DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE](#)

² [Décret n° 2024-124 du 21 février 2024 portant annulation de crédits - Légifrance](#)

³ Cour des Comptes, juillet 2024, https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2024-07/20240715-RSPFP-2024_0.pdf

⁴ Cour des Comptes, Rapport public annuel 2024, [La situation d'ensemble des finances publiques \(à fin février 2024\)](#), page 32

⁵ [Politique budgétaire et fiscale: comment répondre à plus de besoins collectifs avec moins d'argent public](#)

⁶ Cour des Comptes, Rapport public annuel 2024, [La situation d'ensemble des finances publiques \(à fin février 2024\)](#), page 49

Garder le cap : investir dans l’avenir, financer les solidarités

Toute coupe rase et aveugle dans les dépenses publiques, toute fragilisation de notre modèle social seraient une grave erreur sociale et politique. Les urgences sociales et environnementales s’accroissent et tout recul risque de coûter cher à la cohésion sociale et à la construction de notre avenir commun.

Le besoin d’investir dans l’avenir : financer la transition écologique

D’après le rapport Pisani-Mahfouz de mai 2023⁷, atteindre nos objectifs de réduction des émissions de GES **d’ici 2030** (-55% par rapport à 1990) nécessitera pour la France des **investissements supplémentaires d’environ 66 milliards d’euros par an**, soit 2,3 points de PIB. Si une part de ces investissements supplémentaires proviendra des entreprises et des ménages, le rapport souligne néanmoins que *“le **supplément de dépenses publiques induit par la transition climatique devrait être à l’horizon 2030 compris entre 25 et 34 milliards d’euros par an**”*.

Ces estimations ne concernent que l’aspect climatique (atténuation et adaptation). Il faudrait également y ajouter les politiques de l’eau et la biodiversité : aires protégées, réduction de l’artificialisation des sols, restauration des milieux dégradés, lutte contre les pollutions diffuses (notamment d’origine agricole), etc. Si des recoupements existent avec les questions de décarbonation, ceux-ci ne sont que partiels.

Dans un rapport de novembre 2022 consacré au financement de la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB 2030)⁸, l’Inspection générale des finances et l’Inspection générale de l’environnement et du développement durable estiment un besoin de **5,6 Mds € de dépenses supplémentaires de l’Etat et de ses opérateurs** pour la mise en œuvre de la SNB 2030, **sans compter les dépenses des collectivités territoriales** ni l’action internationale sur la biodiversité. Cette évaluation n’intègre pas non plus les besoins de financements pour les travaux de restauration des écosystèmes dégradés qui devront être réalisés au titre du règlement européen “restauration de la nature”.

Le besoin d’une transition juste : financer les solidarités

En France comme en Europe, la transition écologique de nos sociétés ne pourra être réussie que si elle est juste, c’est-à-dire si elle permet d’embarquer l’ensemble de la population, en particulier les plus vulnérables, sur un chemin désirable et sécurisant, et si chacun y contribue à la mesure de ses moyens. Il est par conséquent essentiel de renforcer les services publics, de soutenir la protection sociale et le système de santé.

Pour le Pacte du pouvoir de vivre, des financements publics massifs et durables seront nécessaires, par exemple:

- **Accès aux droits** : 3 milliards d’euros annuels pour lutter contre le non-recours aux droits et mettre en place la solidarité à la source ;

⁷ Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz, [Les incidences économiques de l’action pour le climat](#), mai 2023

⁸ Inspection générale des finances, Inspection générale de l’environnement et du développement durable, [Le financement de la stratégie nationale pour la biodiversité \(2030\) pour 2030](#), novembre 2022, annexe IV.

- **Vivre dignement** : 20 milliards pour atteindre, à termes, la mise en place d'un revenu minimum garanti à hauteur de 900 euros par mois, équivalent à 50 % du revenu médian
- **Logement** : 4 milliards par an pour soutenir les ménages bénéficiaires des APL et réhausser la production de logements HLM ;
- **Jeunesses** : 900 millions pour l'augmentation des bourses de 1000 euros par an pour 66% des familles concernées ;
- **Santé** : 9,2 milliards par an jusqu'en 2030 pour une politique sur la perte d'autonomie à la hauteur.

Cette liste n'est pas exhaustive tant les besoins sont importants et structurels dans la santé, l'accompagnement humain dans les services sociaux, l'école, l'emploi et l'insertion...

Des marges de manoeuvre par la justice fiscale et la cohérence sociale et environnementale

Pour 2025, il est possible de réaliser jusqu'à 20 Md€ d'économies sans contrevenir aux objectifs de transition écologique et de réduction des inégalités sociales, selon trois axes :

- Réduire les dépenses néfastes à l'environnement qui cristallisent le moins de problématiques sociales
- Réduire certaines aides aux entreprises octroyées sans conditions (ex : crédit impôt recherche)
- Revenir sur certaines exonérations de cotisations sociales

La cohérence sociale et environnementale comme vivier d'économies

▪ Réduire les dépenses néfastes à l'environnement

Le "rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat", dit "budget vert", annexé au PLF 2024, identifiait **13,1 Md€ de dépenses défavorables à l'environnement**⁹, contre 38,6 Md€ de dépenses ayant un impact favorable, et 3,1 Md€ de dépenses à impact "mixte".

Cette analyse demeure partielle puisque 88,2 Md€ de dépenses ne sont pas évaluées faute d'information, tandis que 425,5 Md€ de dépenses sont considérées comme "sans impact significatif"¹⁰. De plus, certaines exonérations ne sont pas listées parmi les dépenses fiscales dans le budget vert, par exemple celle qui concerne le kérosène des avions (*cf. infra*)¹¹.

Sur les 13,1 Md€ de dépenses défavorables aujourd'hui identifiées, une part importante semble difficilement supprimable à court terme pour des raisons sociales. Par exemple, les 1ers postes de dépenses défavorables sont :

- les taxes sur les carburants en Outre-Mer (>2 Md€) ;
- les mesures exceptionnelles pour les consommateurs d'électricité (>1,8 Md€) ;
- le tarif des carburants pour les travaux agricoles et forestiers (>1,6 Md€).
- les mécanismes de solidarité en faveur des zones non interconnectées (ZNI), (1,2 Md€).

Les supprimer à court terme aurait un impact social trop lourd pour être acceptable.

D'autres dépenses défavorables pourraient toutefois être réévaluées en vue de réductions progressives notamment de façon à financer la transition écologique des secteurs concernés:

⁹ Les dépenses sont évaluées sur 6 axes environnementaux : atténuation climat, adaptation climat, eau, déchets, pollution, biodiversité.

¹⁰ [PLF 2024 - La 4ème édition du budget vert](#)

¹¹ Réseau Action Climat, [Panorama des dépenses néfastes pour le climat et l'environnement 2023](#)
Fipico, [Les dépenses fiscales](#)

- **le tarif réduit pour les gazoles utilisés par les poids-lourds (>7,5 tonnes) de marchandise (4e position, > 1,3 Md€ en 2024).**
- **le tarif réduit sur le gaz naturel pour les installations grandes consommatrices d'énergie (872 M€)**
- **Les exonérations fiscales du secteur aérien : la France est le pays de l'Union européenne qui perd le plus de recettes fiscales du fait des exonérations du secteur de l'aviation. Selon Transport et Environnement, cette perte de recettes atteindra plus de 6 Md€ en 2025.**

- **Réviser les aides aux entreprises et les allègements de cotisations sociales**

Réformer le crédit impôt recherche (CIR)

Le Crédit d'impôt recherche permet aux entreprises de bénéficier d'un crédit d'impôt correspondant à 30% des dépenses de R&D jusqu'à 100 M€ de dépenses et 5% des dépenses au-delà de ce seuil.

Selon le Conseil d'analyse économique (CAE)¹², *"le CIR est le plus généreux des dispositifs fiscaux d'aide à la recherche et développement (R&D) des pays de l'OCDE, notamment pour les grandes entreprises"*. Le coût du CIR pour l'Etat est en progression constante : 1,8 Md€ en 2007, 6 Md€ en 2014¹³ et 7,7 Md€ au PLF 2024¹⁴.

Il constitue pour les grands groupes un outil d'allègement fiscal correspondant à une baisse d'impôt sur les sociétés de 5 à 15 points¹⁵. Le CIR a longtemps été justifié par un argument de compétitivité internationale, comme une manière d'abaisser le taux effectif d'impôts sur les sociétés (IS), quand le taux affiché était de 33%. Or le taux d'IS affiché est depuis 2022 fixé à 25% et les impôts de production ont été fortement réduits¹⁶. Il n'est plus un argument de compétitivité ni d'amélioration de la performance des entreprises en matière d'innovation selon la Commission Nationale d'évaluation des politiques d'innovation en 2021.

Le Pacte du pouvoir de vivre propose une réforme urgente du crédit impôt recherche. D'après les estimations du CAE, abaisser le seuil des dépenses de R&D éligibles au CIR à 20 M€ au lieu de 100 M€ actuellement permettrait de redéployer environ 2,5 Md€, sans incidence sur les dépenses en R&D des grands groupes et en ciblant davantage les PME et ETI.

Revenir sur certaines exonérations de cotisations sociales (bandeau famille, primes)

Les allègements de cotisation sociales sur les salaires inférieurs à 3,5 Smic sont passés de 1,1% du PIB en 2004 à 2,8% du PIB en 2022, soit 73 Md€ de recettes en moins pour le régime général.

Un rapport d'information de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, publié en septembre 2023¹⁷, questionne ainsi son efficacité en termes d'emploi et le coût croissant des exonérations de cotisations sociales sur les salaires. Les rapporteurs, MM. Ferracci et Guedj, soulignent que les exonérations sur les salaires

¹² Conseil d'analyse économique, *Focus*, "[Renforcer l'impact du Crédit impôt recherche](#)", n°090-2022, septembre 2022

¹³ MESRI-DGRI, [Le crédit d'impôt recherche \(CIR\) en 2020\(données provisoires\)](#)

¹⁴ Budget vert, PLF 2024, Open data : <https://www.budget.gouv.fr/documentation/fid-download/67221>

¹⁵ [Évaluation du Crédit d'impôt recherche - Avis de la CNEPI 2021](#), page 32

¹⁶ L'Opinion, [Budget 2025: petit guide pour trouver 20 milliards d'euros d'économies](#), 10 mars 2024

¹⁷ [Rapport d'information n°1685 - 16e législature - Assemblée nationale](#)

jusqu'à 1,6 Smic (deux tiers des dépenses induites par ces exonérations) ont un impact positif démontré sur l'emploi, tandis que *"l'impact [du] tiers [restant] de ces exonérations reste vague"*.

Sur la base de ce rapport d'information transpartisan, le Pacte du pouvoir de vivre demande la suppression du "bandeau famille". Selon cette analyse, cette exonération de cotisations familiales créée en 2014 pour les salaires entre 2,5 et 3,5 Smic a des "effets quasiment nuls sur l'emploi et difficilement décelables sur la compétitivité". Cette suppression permettrait de réaliser une économie d'environ 1,6 Md€ pour le budget de l'Etat.

Par ailleurs, la Cour des Comptes a pointé dans un rapport du 29 mai 2024¹⁸ que les compléments de salaire¹⁹ ont progressé presque deux fois plus vite que les salaires depuis 2018 : +7,8% contre +4,1% par an entre 2018 et 2023. Pour la Cour, *"les compléments de salaire se sont en partie substitués aux salaires depuis 2018"*. La multiplication ces dernières années des niches sociales pour les compléments de salaire a provoqué une **baisse de recettes de 8,1 Md€ pour la Sécurité sociale en 2022, par rapport à 2018**, tandis que le **déficit de la Sécurité sociale (calculé hors Covid) en 2022 était supérieur de 6,6 Md€ à celui de 2018**²⁰.

Compte tenu du contexte de déficit croissant de la Sécurité sociale, le Pacte du pouvoir de vivre recommande "de revenir vers des conditions de droit commun pour ces dispositifs dérogatoires", comme le préconise la Cour des comptes.

Dégager de nouvelles recettes par plus de justice fiscale

- **Une plus grande progressivité de l'impôt sur le revenu**

Selon l'enquête IPSOS-Sopra Steria pour le Pacte du Pouvoir de Vivre (avril 2023), 74 % des Français.es soutiennent la nécessité d'une plus grande progressivité de l'impôt. Ce taux atteint 85 % chez les foyers aux revenus moyens/inférieurs et reste majoritaire chez les plus aisés avec un taux de 59 %.

L'impôt sur le revenu a représenté 26% des recettes du budget général de l'Etat en 2023, soit 82 Md€ : c'est moins que la TVA (31%, 98 Md€), impôt non progressif qui pèse davantage sur les plus vulnérables. Au fil des décennies, l'impôt sur le revenu est devenu de moins en moins progressif : il comptait 8 tranches dans les années 1950-60, puis 13 à partir de 1974 et même 14 entre 1982 et 1986. Il en compte 5 aujourd'hui.

¹⁸ Cour des Comptes, La sécurité sociale, [Rapport sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale](#), mai 2024

¹⁹ Il existe 5 catégories de compléments de salaire : 1/ contrats de complémentaires santé, de prévoyance ou de retraite supplémentaire ; 2/ aides directes telles que titres restaurants, chèques vacances, frais de transport domicile-travail ; 3/ participation, intéressement, primes de partage de la valeur ; 4/ heures supplémentaires ; 5/ indemnités de rupture du contrat de travail.

²⁰ [Voir graphique en page 21 du rapport](#)

Par ailleurs, le taux marginal, qui est aujourd’hui de 45% pour la 5ème tranche, se situe dans une moyenne historiquement basse. Il a ainsi toujours oscillé entre 60% et 65% entre 1945 et 1986 avant d’être abaissé jusqu’à 40% entre 2006 et 2009.

Afin de rendre l’impôt sur le revenu plus progressif et plus juste, tout en dégagant de nouvelles recettes, le Pacte du pouvoir de vivre juge indispensable de relever le taux marginal tout en ajoutant de nouvelles tranches par exemple au sein de la 4e tranche actuelle (de 82 342 € à 177 106 €). Par ailleurs, un enjeu complémentaire est de tendre vers la même progressivité de l’impôt pour les revenus du travail et les revenus du capital.

Par ailleurs, le rendement de la “contribution exceptionnelle sur les hauts revenus” (CEHR) est en progression ces dernières années. Cette contribution concerne les revenus au-dessus de 250 000 € pour une personne seule et 500 000 € pour un couple marié ou pacsé. Elle a généré **1,5 Md€ de recettes en 2022** pour 50 000 contribuables concernés ; **en 2012**, elle avait rapporté **630 M€** au budget de l’État et concernait moins de 30 000 contribuables²¹.

Le Pacte du pouvoir de vivre propose d’abaisser le seuil de déclenchement de la CEHR et/ou d’en augmenter les taux. Des amendements et une proposition de loi avaient été déposés en ce sens respectivement par des députés de l’Union Centriste (en 2024) et des députés communistes (en 2020).

***Nota bene** : S’il est possible de rendre l’IR plus progressif et plus juste, une limite forte tient au fait qu’une part importante de la richesse des plus aisés provient de sources non imposables à l’impôt sur le revenu (mais à l’impôt sur les sociétés). Alors que les impôts personnels représentent environ 35 % du revenu économique à l’entrée des 1% les plus riches (autour de 170 k€ annuels), ils n’en représentent que 2% pour les 0,001% les plus riches en 2016 (378 ménages).*

▪ Le retour de l’impôt sur la fortune

En 2018, l’impôt sur la fortune (ISF) a été transformé en impôt sur la fortune immobilière (IFI). Avant la réforme, l’ISF taxait les patrimoines supérieurs à 1,3 M€ sur la base d’un barème progressif à cinq tranches.

Le remplacement de l’ISF par l’IFI a eu un coût budgétaire important pour les finances publiques, en plus du coût politique et social compte tenu du symbole de solidarité que représente cet impôt. Le Comité d’évaluation des réformes de la fiscalité du capital²² estime ainsi que le maintien de l’ISF dans sa version antérieure aurait permis de dégager 6,3 Md€ de recettes en 2022 contre 1,8 Md€ pour l’IFI, soit une perte de recettes annuelles de 4,5 Md€ pour les finances publiques.

²¹ Le Monde, [Combien a rapporté la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus ?](#), 26 juillet 2013

²² [Comité d’évaluation des réformes de la fiscalité du capital – Rapport final | France Stratégie](#)

Le Pacte du pouvoir de vivre demande un retour à l'ISF de 2017, qui pourrait faire l'objet d'ajustements pour rendre plus justes de nombreux abattements.

- **Pour une taxe exceptionnelle et progressive sur le patrimoine financier**

Le rapport Pisani-Mahfouz précédemment cité propose quant à lui de dégager de nouvelles recettes pour la transition écologique en instaurant un prélèvement exceptionnel et progressif sur le patrimoine financier des ménages les plus aisés. Cette proposition pourrait par exemple se traduire par une taxe unique de 5% sur le patrimoine financier des 10% les plus aisés (estimé à environ 3 000 Md€), produisant ainsi 150 Md€ de nouvelles recettes fiscales.

Étalées sur trois décennies, en cohérence avec l'objectif de neutralité carbone en 2050, ce prélèvement permettrait ainsi de disposer d'environ **5 Md€ de recettes supplémentaires par an**²³, soit une somme comparable au rétablissement de l'ISF.

Le Pacte du pouvoir de vivre propose de mettre en place cette taxe exceptionnelle sur le patrimoine financier des plus riches, une mesure à la fois lisible et juste.

- **Réformer la fiscalité des grandes successions pour favoriser l'égalité des chances**

L'égalité des chances se réduit : l'héritage pèse de plus en plus lourd dans le patrimoine des Français. En 2021, la part de l'héritage dans le patrimoine des Français représentait 60%, alors qu'elle ne s'élevait qu'à 35% au début des années 1970.

La répartition des héritages au sein de la population est très inégalitaire. Au sein d'une tranche d'âge : 50% des individus auront hérité de moins de 70 k€ à la fin de leur vie quand près de 10 % auront hérité de plus de 500 k€. 1% des personnes héritent de 4,2 millions d'euros soit 60 fois l'héritage médian.

L'impôt sur les successions présente de nombreuses exemptions et exonérations, qui profitent largement aux plus aisés. C'est le cas du pacte Dutreil : ce dispositif permet un abattement de 75% lors des transmissions de biens professionnels (sociétés, actions, etc.) à certaines conditions, notamment que l'héritier conserve les titres pendant quatre ans. Cet abattement n'est pas plafonné et peut se cumuler avec d'autres dispositifs. Le coût pour les finances publiques est évalué à 2 à 3 milliards d'euros par an.

Le Pacte du pouvoir de vivre demande d'ouvrir le chantier des droits de succession pour créer un système plus juste et dégager des recettes fiscales supplémentaires importantes, évaluées par le CAE, selon les hypothèses choisies, de l'ordre de 10 Md€ à 20 Md€ par an.

²³ Le Monde, [Jean Pisani-Ferry : « Nous préconisons un impôt exceptionnel sur le patrimoine financier des plus aisés pour la transition climatique »](#), 22 mai 2023

- **Taxer les transactions financières**

La taxe sur les transactions financières (TTF) a été créée en France en 2012. Son taux a d’abord été fixé à 0,1%, puis rehaussé à 0,3% en 2016. Ses recettes sont fléchées pour partie vers le fonds de solidarité pour le développement (FSD), à hauteur de 528 M€ depuis 2017, le reste étant reversé au budget général de l’Etat. En 2023, la TTF a généré 1,1 Md€ de recettes pour le budget général de l’Etat, après 1,4 Md€ en 2022

Le Pacte du pouvoir de vivre demande que la TTF soit renforcée en élargissant l’assiette pour accroître ses recettes. Selon les évaluations, les recettes supplémentaires annuelles vont de plusieurs centaines de millions à plusieurs milliards d’euros.

- **Taxes sur les superdividendes, superprofits et les rachats d’actions**

Au cours de la discussion parlementaire sur le PLF 2023, une proposition de **taxation des super-dividendes** portée par le président du groupe Modem avait été adoptée (277 voix pour, 88 contre) contre l’avis du Gouvernement. Cet amendement, écarté par le recours à l’article 49.3, proposait ainsi de majorer de 5 points, à 35%, le taux du prélèvement forfaitaire unique sur les dividendes qui dépassent de 20% la moyenne de ceux versés au cours des cinq dernières années²⁴.

En ce qui concerne la taxe sur les superprofits, Oxfam estime par exemple qu’elle pourrait rapporter entre 10 et 20 milliards d’euros par an.

Le Pacte du pouvoir de vivre demande la mise en place d’une taxation des supers dividendes et une taxe sur les superprofits.

Par ailleurs, des marges de manœuvre existent vis-à-vis des rachats d’actions. Le rachat d’actions consiste pour une entreprise à racheter ses propres actions pour les annuler ensuite, notamment afin de faire croître le cours de bourse des actions restantes. En 2023, les entreprises françaises ont effectué le montant record de 33 Md€ de rachats d’actions. A titre d’exemple, une taxe des rachats d’action à taux de 1% pourrait rapporter environ 300 M€.

²⁴ [Budget 2023 : l'Assemblée veut relever la taxation des « superdividendes » | Les Echos](#)



Créé en 2019, le Pacte du Pouvoir de Vivre est un collectif de 63 organisations parmi les plus reconnues de la société civile organisée française, aussi diverses dans leur statut (associations, fondations, ONG, syndicat, mutuelles,...) que dans leurs domaines d’action – environnement, lutte contre la pauvreté, logement, travail, jeunesse, ESS, migration... Cette alliance inédite agit afin que les questions sociales, environnementales et démocratiques, qui sont indissociables, soient prises en compte dans les décisions politiques et dans le débat public au niveau local et national.

<https://www.pactedupouvoirdevivre.fr/>

Contact : Amandine Lebreton, directrice - amandinelebreton@pactedupouvoirdevivre.fr

Ce document a été réalisé avec l’appui de Rémi Guidoum (JumL).

